



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique relative au Plan de prévention des risques inondation du fleuve Loire sur le territoire des communes d'Avrilly, Luneau, Chassenard, Molinet, Coulanges, Pierrefitte-sur-Loire, Diou, Dompierre-sur-Besbre, Beaulon, Garnat-sur-Engièvre, Saint-Martin-des-Lais et Gannay-sur-Loire

Par arrêté préfectoral n°2839/2018 du 21 septembre 2018, une enquête publique sur le projet susvisé est prescrite **du lundi 15 octobre 2018 au samedi 17 novembre 2018 inclus.**

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport et des conclusions motivées rendus par la commission d'enquête, la Préfète de l'Allier pourra décider d'approuver par arrêté préfectoral le plan de prévention des risques inondation précité.

Une commission d'enquête publique composée de Monsieur Alain LOTH, officier général de l'armée de terre en retraite, président de ladite commission, de Monsieur Yves HARCILLON, ingénieur divisionnaire des techniques des eaux et forêts et de Madame Marie-Hélène DEVAUD, directrice générale des services en congé spécial, membres titulaires de ladite commission a été désignée par le Président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Beaulon.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant la durée de l'enquête :

- **sur support papier en mairies** d'Avrilly, Luneau, Chassenard, Molinet, Coulanges, Pierrefitte-sur-Loire, Diou, Dompierre-sur-Besbre, Beaulon, Garnat-sur-Engièvre, Saint-Martin-des-Lais et Gannay-sur-Loire, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- **sous format numérique sur le site internet** de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques État ».

Le public pourra formuler ses observations du lundi 15 octobre 2018 à compter de 10h00 jusqu'au samedi 17 novembre 2018 à 12h00 :

- **sur les registres d'enquête** préalablement ouverts, cotés et paraphés par la commission d'enquête, déposés en mairies d'Avrilly, Luneau, Chassenard, Molinet, Coulanges, Pierrefitte-sur-Loire, Diou, Dompierre-sur-Besbre, Beaulon, Garnat-sur-Engièvre, Saint-Martin-des-Lais et Gannay-sur-Loire et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture,
- **par courrier** adressé à la commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Beaulon, siège de l'enquête,
- **par voie électronique** à l'adresse suivante : pref-avis-public@allier.gouv.fr

Les observations reçues par voie électronique seront ensuite transmises à la commission d'enquête et consultables sous format papier à la mairie de Beaulon, siège de l'enquête, ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques État ».

... / ...

Par ailleurs, un des **membres de la commission d'enquête** se tiendra à la disposition de toute personne désirant lui faire part directement de ses observations et propositions écrites et orales, **aux lieux, dates et horaires suivants** :

- mairie de **Dompierre-sur-Besbre** : le lundi 15 octobre de 10h00 à 12h00
- mairie de **Beaulon** : le lundi 15 octobre de 14h00 à 16h00
le mardi 30 octobre de 13h30 à 15h30
le samedi 17 novembre de 10h00 à 12h00
- mairie de **Molinet** : le mercredi 17 octobre de 15h00 à 17h00
- mairie de **Diou** : le mardi 23 octobre de 13h30 à 15h30
- mairie de **Luneau** : le jeudi 25 octobre de 15h00 à 17h00
- mairie de **Pierrefitte-sur-Loire** : le vendredi 26 octobre de 9h00 à 11h00
- mairie d'**Avrilly** : le mardi 6 novembre de 10h00 à 12h00
- mairie de **Gannay-sur-Loire** : le mardi 6 novembre de 14h00 à 16h00
- mairie de **Coulanges** : le mercredi 7 novembre de 10h00 à 12h00
- mairie de **Saint-Martin-des-Lais** : le jeudi 8 novembre de 10h00 à 12h00
- mairie de **Chassenard** : le mardi 13 novembre de 15h00 à 17h00
- mairie de **Garnat-sur-Engièvre** : le mercredi 14 novembre de 14h00 à 16h00

Des informations peuvent être demandées auprès de la Direction départementale des territoires – Service aménagement et urbanisme durable des territoires – Bureau prévention des risques – 51 Boulevard Saint Exupéry – CS 30110 – 03403 Yzeure Cedex ou par mail (ddt-saudt-pr@allier.gouv.fr).

La commission d'enquête établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Elle consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Des copies du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête seront déposées à la Direction départementale des territoires de l'Allier et en mairies d'Avrilly, Luneau, Chassenard, Molinet, Coulanges, Pierrefitte-sur-Loire, Diou, Dompierre-sur-Besbre, Beaulon, Garnat-sur-Engièvre, Saint-Martin-des-Lais et Gannay-sur-Loire, où elles seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront également publiés et consultables pendant la même durée sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques État ».